



**Agence Construction Brest**

ZAC DE KERGADEDEC III  
180 RUE DE KERERVERN  
29806 BREST 9  
Tél. : 02 98 41 44 94  
Fax : 02 98 02 17 10  
E-mail : construction.brest@socotec.com

SCCV LA RESIDENCE DU RODY  
75 rue Président SADATE  
29018 QUIMPER CEDEX

- ▶ **Contrôle Technique**
- ▶ **Rapport Initial de Contrôle Technique**

**LE RELECQ-KERHUON - RESIDENCE DU RODY- 13 LOGEMENTS  
COLLECTIFS - PC 029 235 15 00028**

- ▶ Date : 05/07/2017
- ▶ Dossier Socotec n° : 150616800000066/1000
- ▶ Référence du rapport : 16800/17/2330

**Ce rapport annule et remplace le rapport n° 16800/17/2190.**

*Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions.*

*Pour tout complément d'information, votre interlocuteur Socotec est à votre disposition.*

- ▶ Responsable d'affaire : André BOZEC

▶ Ce rapport comporte 40 pages.	
▶ Nombre d'exemplaire	1
▶ Copies :	SARL ABAQE (abaque@orange.fr) 42 rue Alfred de MUSSET 29200 BREST

## SOMMAIRE

<b>1. OBJET DU RAPPORT.....</b>	<b>3</b>
<b>2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....</b>	<b>4</b>
<b>3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS.....</b>	<b>5</b>
<b>4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT</b> <b>.....</b>	<b>7</b>
1    ADAPTATION AU SITE.....	7
2    VIABILITE .....	8
3    DONNEES DE BASE - FONDATIONS.....	8
4    OSSATURE .....	8
5    CLOS ET COUVERT.....	10
6    ELEMENTS D'EQUIPEMENTS .....	14
7    CONTROLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS.....	16
<b>5. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION ....</b>	<b>18</b>
1    SECURITE HORS INCENDIE .....	18
2    SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DONNEES DE BASE- CONSTRUCTION- AMENAGEMENTS.....	18
3    SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DESENFUMAGE .....	19
4    INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE.....	20
5    APPAREILS ELEVATEURS .....	21
6    SECURITE CONTRE L'INCENDIE: MOYENS DE SECOURS .....	21
7    Avis SDIS sur PC .....	21
<b>6. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES.....</b>	<b>23</b>
1    ACCESSIBILITE DE L'HABITATION COLLECTIVE NEUVE .....	23
<b>7. DONNEES RELATIVES AUX EQUIPEMENTS ET CARACTERISTIQUES THERMIQUES DES BATIMENTS.....</b>	<b>30</b>
1    Dispositions vis à vis de la RT 2012.....	30
<b>8. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ISOLATION PHONIQUE .....</b>	<b>35</b>
1    ACOUSTIQUE HABITATION.....	35
<b>9. REDACTEUR DU RAPPORT .....</b>	<b>40</b>

## **1. OBJET DU RAPPORT**

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique N° 15061680000066/1000, que SOCOTEC doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés ci-après.

La colonne Avis est subdivisée en trois sous-colonnes dont les abréviations sont les suivantes:

F: Avis Favorable

S: Avis Suspendu

D: Avis Défavorable

SO: Sans Objet

HM: Hors Mission

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables. (Mission LP)

mission relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation. (Mission SH)

mission relative à l'isolation acoustique des bâtiments d'habitation. (Mission PHH)

mission relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie. (Mission TH)

mission relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées. (Mission HAND)

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat.
- les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation.

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées.

Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

## 2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>
SCCV LA RESIDENCE DU RODY 75 rue Président SADATE 29018 QUIMPER CEDEX
<b>MAÎTRE D'OEUVRE</b>
SARL ABAQE 42 rue Alfred de MUSSET 29200 BREST
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>
- Date du dépôt de la demande : 10/07/2015 - Référence : PC 029 235 15 00028 - Date d'obtention : 10/11/2015

### 3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Référence des documents	Date du document
Etude de sol établie par ECR Environnement (dossier 2901656 d'avril 2017). Dossier DCE reçu le 19-06-2017 Etude thermique reçue le 28/06/2017 Courrier du maitre d'oeuvre en date du 30/06/2017 (réponse au RICT et dossier modifié)	

## **4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT**

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<p><b>1 ADAPTATION AU SITE</b></p> <p><b>1.1 DONNEES GENERALES RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT</b></p> <p>1.1.1 Données climatiques</p> <p>1.1.1.1 Vent: <i>Zone 3 site exposé.</i></p> <p>1.1.1.2 Neige: <i>Zone 1A.</i></p> <p>1.1.1.3 Pluies ♦ Zone de concomitance Vent Pluie: <i>Région III site exposé.</i></p> <p>1.1.1.4 Atmosphère corrosive ♦ Atmosphère marine: <i>Mer à moins de 1 km.</i></p> <p><b>1.2 DONNEES RELATIVES AUX EXISTANTS</b></p> <p><b>1.3 DONNEES RELATIVES AUX AVOISINANTS</b></p> <p><b>1.4 ETUDE GEOTECHNIQUE:</b> <i>Etude de sol établie par ECR Environnement (dossier 2901656 d'avril 2017).</i> <i>* Sols rencontrés dans les sondages :</i> - <i>Terre végétale sur 25 à 40 cm.</i> - <i>Schiste altéré gris jusqu'à 2.80 à 3.80 m de profondeur.</i> - <i>Schiste peu altéré gris au delà.</i>  <i>* Adaptation au sol préconisée :</i> - <i>Fondations de type superficielles ancrées de 30 cm dans le schiste altéré gris.</i> - <i>Plancher bas de type plancher porté ou dallage sur terre plein à condition de réaliser une plate-forme PF2.</i></p>				<p>Pour mémoire.</p> <p>Pour mémoire.</p> <p>Pour mémoire.</p> <p>Pour mémoire.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Pour mémoire.</p>	

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<b>2 VIABILITE</b>					
<b>2.1 RESEAUX DIVERS</b>					
2.1.1 Réseau d'adduction d'eau					
2.1.1.1 Profondeur vis-à-vis du gel	F				
2.1.1.2 Autres dispositions relatives à la solidité: <i>Grillage avertisseur.</i>	F				
<b>3 DONNEES DE BASE - FONDATIONS</b>					
<b>3.1 DONNEES DE BASE ET STABILITE GENERALE DU BATIMENT</b>					
3.1.1 Dispositions contractuelles					
3.1.1.1 Définition des actions à prendre en compte: <i>Suivant NF P 06-001</i>	F				
3.1.2 Stabilité générale					
3.1.2.1 Cohérence du dossier de conception avec les conclusions du rapport de sol	F				
3.1.2.2 Contreventement (distribution, torsion d'ensemble, stabilité)	F				
3.1.2.3 Cheminement des efforts verticaux	F				
<b>3.2 FONDATIONS SUPERFICIELLES</b>					
3.2.1 Type et niveau d'assise: <i>Fondations superficielles suivant étude de sol.</i>	F				
3.2.2 Précautions vis-à-vis du risque de gel du sol	F				
<b>4 OSSATURE</b>					
<b>4.1 STRUCTURE VERTICALE</b>					
4.1.1 Poteaux: <i>Poteaux BA.</i>	F				
4.1.2 Voiles en béton:					

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<i>Voiles BA intérieurs.</i>	F				
4.1.3 Murs en maçonnerie porteuse: <i>Maçonnerie d'agglomérés de béton de 20 cm en façade.</i>	F				
<b>4.2 STRUCTURE HORIZONTALE</b>					
4.2.1 Planchers: <i>Plancher prédalles.</i>	F				
4.2.2 Planchers à poutrelles industrialisées: <i>Plancher poutrelles hourdis en plancher bas RDC.</i>	F				
4.2.3 Poutres et nervures: <i>Poutres BA.</i>	F				
4.2.4 Rupteurs thermiques <i>Rupteurs thermiques sous avis technique en plancher type Thermoprédalle et Pré.KWatt de KP1.</i>	F				
<b>4.3 CHARPENTE</b>					
4.3.1 Nature ou technique: <i>Charpente en bois en fermettes et 1/2 fermettes.</i>	F				
4.3.2 Qualité du matériau constitutif: <i>Bois massif et lamellé-collé sous certification ACERBOIS GLULAM.</i>	F				
4.3.3 Traitement ou protection: <i>Traitement de classe 2 pour les bois intérieurs et 3 pour les bois non abrités.</i>	F				
4.3.4 Contreventement				Sera examiné sur les plans d'exécution de la charpente.	

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
4.3.5 Distance d'isolement par rapport aux conduits de fumée				Sans objet.	
<b>4.4 ESCALIERS</b>					
4.4.1 Nature ou technique: <i>Escaliers BA.</i>	F				
<b>4.5 MURS DE SOUTÈNEMENT</b>					
4.5.1 Type: <i>Mur de soutènement en béton armé.</i>	F				
4.5.2 Drainage	F				
<b>5 CLOS ET COUVERT</b>					
<b>5.1 LE CLOS</b>					
5.1.1 Parois d'infrastructure					
5.1.1.1 Principe d'étanchéité: <i>Etanchéité enterrée sous ATEC du CSTB au lot étanchéité.</i>	F				
5.1.1.2 Principe de protection des revêtements d'étanchéité: <i>Delta MS + Bande porte solin.</i>	F				
5.1.1.3 Drainage et raccordement du drainage: <i>Drainage prévu au lot VRD.</i>	F				
5.1.2 Parois extérieures traditionnelles					
5.1.2.1 Conformité du type de façade avec les exigences du site	F				
5.1.2.2 Dispositions prises pour éviter les remontées capillaires	F				
5.1.2.3 Evacuation des eaux des balcons: <i>Balcon en pente de 1% avec profil goutte d'eau en sous face.</i> <i>Résine à la jonction balcon/maçonnerie</i>	F				
5.1.3 Bardages					

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
5.1.3.1 Bardages rapportés sur maçonnerie <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Système traditionnel: <i>Bardage zinc au dernier niveau.</i></li> <li>◆ Système non traditionnel: <i>Bardage rapporte Trespa sous ATEC du CSTB.</i></li> <li>◆ Paroi support: <i>Maçonnerie enduite.</i></li> <li>◆ Stabilité et résistance mécanique                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ossature: <i>Ossature secondaire en bois fixée au gros oeuvre.</i></li> </ul> </li> <li>◆ Etanchéité à l'eau: <i>Assurée par la parois support.</i></li> <li>◆ Etanchéité à l'air: <i>Assurée par la parois support.</i></li> <li>◆ Résistance aux chocs</li> <li>◆ Isolation thermique</li> </ul>	F			Sans objet.	
5.1.4 Menuiseries extérieures					
5.1.4.1 Nature:					
<i>Menuiseries extérieures aluminium à rupture de pont thermique pour les parties communes.</i>	F				
<i>Menuiseries extérieures PVC pour les logements.</i>					
5.1.4.2 Protection contre la corrosion:					
<i>Laquage sous certification Qualicoat et Qualimarine.</i>	F				

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
5.1.4.3 Conformité du classement des menuiseries avec les exigences du site: <i>Classement A*3, E*7, V*A3</i>	F				
5.1.4.4 Fixations sur le gros-oeuvre	F				
5.1.4.5 Etanchéité au droit des jonctions avec le gros-oeuvre	F				
5.1.4.6 Type(s) de vitrage prévu(s): <i>Vitrages isolants sous certification CEKAL.</i>	F				
5.1.5 Revêtements muraux extérieurs					
5.1.5.1 Enduits et revêtements extérieurs ♦ Nature ou technique compte tenu du support: <i>Enduit monocouche industriel.</i>	F				
♦ Isolation extérieure ♦ Arêtes supérieures: <i>Couvertines.</i> <i>Bavettes débordantes au lot menuiseries extérieures. débordants.</i>	F			Sans objet.	
<b>5.2 COUVERT : TECHNIQUE ETANCHEITE</b>					
5.2.1 Dispositions constructives relatives au support: <i>Panneaux OSB sous avis technique support d'étanchéité de la couverture du hall.</i>					
5.2.1.1 Plan(s) de toiture	F				
5.2.1.2 Dispositions du gros oeuvre en vue de pallier les risques de désordres vis à vis des sollicitations thermiques dans les ouvrages au dernier niveau ♦ Structure béton armé isolée en sous face				Sans objet.	
5.2.1.3 Pentés: <i>Pente 3% pour la couverture du hall sur support bois.</i> <i>Pente nulle pour terrasse béton.</i>	F				

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
5.2.1.4 Nature des supports de relevés: <i>Accrotère béton.</i> <i>Costière métallique en périphérie des édicules zinc.</i>	F				
5.2.2 Complexe(s) d'étanchéité					
5.2.2.1 Panneaux isolants: <i>Isolant type EFIGREEN DUO sous ATEC du CSTB.</i>	F				
5.2.2.2 Dispositif(s) faisant obstacle au transfert de vapeur d'eau	F				
5.2.2.3 Complexe(s) d'étanchéité proposé(s) en partie(s) courante(s), y compris travaux préparatoires: <i>Etanchéité bicouche élastomère sous ATEC du CSTB.</i> <i>Etanchéité PVC sous ATEC CSTB pour la couverture du hall d'entrée.</i>	F				
5.2.2.4 Protection(s) des complexes en partie(s) courante(s): <i>Autoprotection pour les terrasses inaccessibles.</i> <i>Protection par dalles sur plots pour les terrasses accessibles.</i>	F				
5.2.2.5 Protection des relevés: <i>Couvertines zinc sur support voliges.</i>	F			Il convient de préciser que les couvertines zinc devront être réalisées conformément au paragraphe 8 du DTU 40.41. Il serait donc judicieux de les intégrer au lot couverture zinc.	
5.2.2.6 Hauteur des relevés	F				
<b>5.3 COUVERT : TECHNIQUE COUVERTURE</b>					
5.3.1 Dispositions constructives relatives au support: <i>Voliges en support de la couverture et du bardage zinc prévues au lot charpente.</i>	F				
5.3.1.1 Ventilation de la couverture (toiture froide)	F				
5.3.1.2 Pente(s) du support, compte tenu du matériau de couverture,					

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
des zones climatiques, du site, de la longueur de versant et de la présence éventuelle d'un écran: <i>Pente 9°</i>	F				
5.3.2 Complexe(s) de couverture					
5.3.2.1 Définition suivant le descriptif: <i>Couverture en feuilles longues de zinc.</i>	F				
5.3.2.2 Mode de couverture en fonction du climat et de l'hygrométrie du local	F				
5.3.2.3 Matériaux utilisés en couverture: <i>Feuille de zinc largeur 50 cm.</i>	F				
5.3.2.4 Mode de pose: <i>Pose à joint debout. Joint de 35 mm.</i>	F				
<b>6 ELEMENTS D'EQUIPEMENTS</b>					
<b>6.1 CLOISONS (DISTRIBUTION DOUBLAGE)</b>					
6.1.1 Nature ou technique: <i>Doublage thermiques type doublissimo.</i> <i>Doublage thermiques type placostil.</i> <i>Cloisons type Placostil.</i>	F				
6.1.2 Compatibilité avec la destination des locaux: <i>Plaques hydrofugées en pièces humides.</i>	F				
6.1.3 Précautions en pied de cloison dans les pièces humides	F				
<b>6.2 REVETEMENTS DE SOLS</b>					
6.2.1 Revêtements de sol durs scellés				Sans objet.	
6.2.2 Sols durs collés					
6.2.2.1 Matériaux	F				
6.2.2.2 Compatibilité avec la destination des locaux:					

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<i>Carrelage classé U3 P3 E3 C2 en logements.</i> <i>Carrelage classé U4 P3 E3 C2 en partie communes au RDC.</i>	F				
6.2.2.3 Chapes et dalles flottantes	F				
6.2.2.4 Mode de pose	F				
6.2.3 Revêtements de sol souples collés					
6.2.3.1 Humidité du support ♦ Plancher d'étage	F				
6.2.3.2 Compatibilité avec la destination des locaux: <i>Sol classé U2S P2 E3 C2 en logements.</i> <i>Sol classé U3 P3 E3 C2 en parties communes (étage et escalier).</i>	F				
6.2.3.3 Enduit de préparation des sols	F				
6.2.4 Parquets				Sans objet.	
<b>6.3 REVETEMENTS MURAUX INTERIEURS</b>					
6.3.1 Nature ou technique: <i>Faïence collée.</i>	F				
6.3.2 Compatibilité avec le support	F				
6.3.3 Compatibilité avec la destination des locaux	F				
<b>6.4 PLAFONDS SUSPENDUS</b>					
6.4.1 Nature ou technique: <i>Sous charpente : plafond en plaque de plâtre BA13 sur ossature Stil.</i> <i>Parties communes : plafond gyptone ; plafond en dalles 600*600 sur ossature métallique.</i>	F				
6.4.2 Compatibilité avec la destination des locaux	F				
<b>6.5 GARDE-CORPS</b>					
6.5.1 Prédimensionnement et accrochage: <i>Fixations par chevilles métalliques dimensionnées par notes de calcul.</i>	F				

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<p><i>Acier inoxydable en extérieur.</i></p> <p>6.5.2 Matériaux de remplissage:  <i>Vitrages feuilletés. La tenue des vitrages feuilleté sera à justifier par le respect de la norme NF P 08-302 (prise en feuillure sur 4 côtés).</i></p> <p><b>6.6 MENUISERIES INTERIEURES</b></p> <p>6.6.1 Traitement des bois</p> <p><b>7 CONTROLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS</b></p>	F			<p>RAPPEL:                      Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante</li> <li>- procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux.</li> </ul> <p>Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages,</li> <li>- la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.</li> </ul>	

## **5. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION**

5. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<b>1 SECURITE HORS INCENDIE</b>					
<b>1.1 GARDE-CORPS - FENETRES BASSES - RAMPES D'ESCALIER</b> <i>Garde-corps prévus conformes à la norme NF P 01-012.</i>	F				
<b>2 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DONNEES DE BASE- CONSTRUCTION- AMENAGEMENTS</b>					
<b>2.1 IMMEUBLES D'HABITATION</b>					
<b>2.1.1 DISPOSITIONS DANS LES HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 2e FAMILLE</b>					
<b>2.1.1.1 CLASSEMENT</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Classement mentionné dans le permis de construire</li> <li>♦ Classement suivant le critère d'habitation collective comportant au plus 3 étages sur rez-de-chaussée</li> <li>♦ Nota: Encloisonnement des escaliers lorsque le plancher bas du logement le plus haut est à plus de 8 m du sol</li> </ul>	F			Sans objet.	
<b>2.1.1.2 STRUCTURE</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Degrés de stabilité au feu des éléments porteurs verticaux                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cas général</li> <li>• Cas des éléments porteurs en façade ou pignon</li> <li>• Cas des éléments de charpente des toitures</li> </ul> </li> <li>♦ Degrés coupe-feu des planchers                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cas général</li> <li>• Cas des planchers établis à l'intérieur d'un même logement</li> <li>• Autres dispositions prévues relatives à la sécurité contre l'incendie, concernant les degrés coupe-feu des planchers:</li> </ul> </li> </ul>	F			Sans objet.	
<i>Rupteurs thermiques. Le degré coupe-feu des planchers ne devra pas être affaibli par les rupteurs thermiques.</i>	F				
<b>2.1.1.3 ENVELOPPE</b>					

5. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Recoupement vertical des bâtiments</li> <li>♦ Parois (à l'exclusion des façades)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Degré coupe-feu des parois verticales enveloppe des logements</li> <li>• Degré pare-flamme des blocs-portes palières</li> <li>• Cas des locaux collectifs résidentiels de plus de 50 m2 (alors assimilés à des ERP)</li> </ul> </li> <li>♦ Celliers ou caves</li> <li>♦ Façades                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaction au feu des parements extérieurs des façades (menuiseries, remplissage de garde-corps et fermetures exclus):</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Enduit sur maçonnerie.</i></p> <p><i>Bardage rapporté en zinc.</i></p> <p><i>Bardage rapporté Trespa avec classement M3 mini.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Couvertures                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaction au feu des revêtements de couverture:</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Couverture zinc.</i></p> <p><i>Etanchéité autoprotégée.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Isolation des parois par l'intérieur                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix des matériaux d'isolation par l'intérieur et mise en oeuvre</li> </ul> </li> </ul>	F			Sans objet.	
<p>2.1.1.4 DEGAGEMENTS : ESCALIERS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Revêtements de cage d'escaliers                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaction au feu des revêtements des parois verticales</li> <li>• Réaction au feu des revêtements des rampants</li> <li>• Réaction au feu des revêtements des plafonds</li> </ul> </li> </ul>	F			Sans objet.	
<p><b>3 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DESENFUMAGE</b></p> <p><b>3.1 IMMEUBLES D'HABITATION</b></p>	F			Sans objet.	

5. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
3.1.1 DISPOSITIONS DANS LES HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 2e FAMILLE					
3.1.1.1 DESENFUMAGE DES ESCALIERS					
♦ Caractéristiques des cages d'escaliers					
• Dispositif en partie haute de l'étage le plus élevé	F				
• Caractéristiques de la commande du dispositif d'évacuation des fumées	F				
• Position de la commande du dispositif d'évacuation des fumées	F				
<b>4 INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE</b>					
<b>4.1 PRODUCTION DE CHALEUR</b>					
4.1.1 PRODUCTION CENTRALISEE DE CHALEUR				Sans objet.	
<b>4.2 INSTALLATIONS DE VENTILATION</b>					
4.2.1 IMMEUBLES D'HABITATION					
4.2.1.1 Conduits collectifs de ventilation					
♦ Réaction au feu:					
<i>Conduits métalliques.</i>	F				
♦ Résistance au feu de l'ensemble "conduit+enveloppe" dans le cas des bâtiments de la deuxième famille	F				
4.2.1.2 Ventilation mécanique dont le fonctionnement du ventilateur est assuré en permanence					
♦ Cheminement de l'alimentation électrique par rapport aux locaux présentant des risques particuliers d'incendie	F				
♦ Cas de la protection de l'alimentation électrique du ventilateur vis-à-vis d'un incident survenant sur les autres circuits	F				
♦ Choix de la catégorie du ventilateur:					
<i>Catégorie 4 (400°C - 1/2 heure).</i>	F				
4.2.1.3 Ventilation mécanique avec conduits de raccordement munis de clapets				Sans objet.	

5. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<b>5 APPAREILS ELEVATEURS</b>				Sans objet.	
<b>6 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: MOYENS DE SECOURS</b>					
<b>6.1 IMMEUBLES D'HABITATION</b>				Pour mémoire, le décret n° 2011-36 du 10 janvier 2011 impose l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation depuis le 8 mars 2015.	
<b>7 AVIS SDIS SUR PC</b>				Lors de l'examen du dossier de Permis de Construire, le SDIS a émis un avis favorable sur le dossier présente. Le maître d'ouvrages ne donne pas suite à ces recommandations.	

## **6. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES**

6. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<b>1 ACCESSIBILITE DE L'HABITATION COLLECTIVE NEUVE</b>					
<b>1.1 GENERALITES</b>					
1.1.1 L'opération de construction entre dans la définition des bâtiments d'habitation collectifs (réponse "Oui" aux 2 critères ci-dessous)					
1.1.1.1 Plus de 2 logements superposés	F				
1.1.1.2 Présence de partie(s) commune(s) bâtie(s)	F				
<b>1.2 CHEMINEMENTS EXTERIEURS</b>					
1.2.1 Largeur >= 1,20 m	F				
1.2.2 Trous en sol : Diamètre ou largeur <= 2 cm	F				
<b>1.3 STATIONNEMENT AUTOMOBILE</b>					
1.3.1 Nombre de places réservées					
1.3.1.1 5% de places aménagées et accessibles aux fauteuils roulant	F				
1.3.2 Situation	F				
1.3.3 Caractéristiques des places					
1.3.3.1 Largeur >= 3,30 m	F				
1.3.3.2 Espace horizontal au dévers de 2% près	F				
1.3.3.3 Raccordement au cheminement d'accès	F				
1.3.4 Repérage au sol des places visiteurs: <i>Traçage au sol du sigle handicapé et la pose d'un panneau de signalisation pour la place de stationnement PMR en option.</i>				Pour mémoire.	
<b>1.4 ACCES AUX BATIMENTS ET AUX EQUIPEMENTS INTERIEURS</b>					
1.4.1 Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible extérieur	F				
1.4.2 Entrée principale facilement repérable	F				
1.4.3 Affichage des noms et boîtes aux lettres au niveau principal d'accès	F				
1.4.4 Portiers d'immeuble, digicode, vidéophone					
1.4.4.1 A plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil				Pour mémoire.	

6. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1.4.4.2 Hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m				Pour mémoire.	
1.4.4.3 Système d'ouverture de porte utilisables en position debout ou assis				Pour mémoire.	
1.4.4.4 Interphones permettant à un occupant de visualiser un visiteur	F				
1.4.4.5 Interphones munis de boucle magnétique	F				
1.4.4.6 Appareils à menu déroulant permettant l'appel direct par code	F				
1.4.4.7 Signaux liés au fonctionnement des dispositifs d'accès : sonores et visuels	F				
1.4.5 Situation des commandes					
1.4.5.1 A une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m (ne concerne que 30% des boîtes aux lettres)	F				
<b>1.5 CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES COMMUNES</b>					
1.5.1 Accessibilité des locaux collectifs, des caves et celliers situés en étages accessibles	F				
1.5.2 Largeur >= 1,20 m	F				
1.5.3 Rétrécissements ponctuels >= à 0,90 m	F				
1.5.4 Dévers <= 2%				Sans objet.	
1.5.5 Pentes				Sans objet.	
1.5.6 Seuils et ressauts					
1.5.6.1 <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)	F				
1.5.6.2 Arrondis ou chanfreinés				Pour mémoire.	
1.5.6.3 Pas d'âne interdits	F				
1.5.7 Caractéristiques des paliers de repos	F				
1.5.8 Espaces de manoeuvre de porte					
1.5.8.1 Emplacements	F				
1.5.8.2 Dimensions	F				
1.5.9 Espaces d'usage					
1.5.9.1 Dimensions	F				
1.5.10 Dimensions des sas	F				
1.5.11 Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans	F				

6. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
obstacle à la roue					
1.5.12 Trous en sol : Diamètre ou largeur <= 2 cm				Sans objet.	
1.5.13 Cheminement libre de tout obstacle					
1.5.13.1 Hauteur libre : 2,20 m ou 2,00 m pour les parcs de stationnement et les accès aux caves	F				
1.5.13.2 Repérage des saillies de plus de 15 cm				Pour mémoire.	
1.5.14 Protection si rupture de niveau >= 0,40 m à moins de 0,90 m	F				
1.5.15 Protection des espaces sous escaliers	F				
1.5.16 Marches isolées				Sans objet.	
<b>1.6 CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES COMMUNES</b>					
1.6.1 Escaliers					
1.6.1.1 Largeur entre mains courantes >= 1,00 m	F				
1.6.1.2 Hauteur des marches = 17 cm	F				
1.6.1.3 Giron des marches >= 28 cm	F				
1.6.1.4 Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	F				
1.6.1.5 Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	F				
1.6.1.6 Nez de marches					
♦ De couleur contrastée	F				
♦ Non glissant	F				
♦ Sans débord excessif	F				
1.6.2 Ascenseurs				Sans objet.	
<b>1.7 REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS</b>					
1.7.1 Tapis					
1.7.1.1 Dureté suffisante	F				
1.7.1.2 Pas de ressaut >= 2 cm	F				
1.7.2 Qualité acoustique des revêtements dans les halls et circulations desservant des logements					
1.7.2.1 Aire d'absorption équivalente >= 25% de la surface au sol: <i>Plafond gyptone avec Alpha W = 0.5 dans l'escalier et circulations étage.</i>	F				

6. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<i>Plafond en dalle 600*600 sur ossature métallique avec Alpha W = 0.90 en partie commune au RDC.</i>					
<b>1.8 ECLAIRAGE DES PARTIES COMMUNES</b>					
1.8.1 Valeurs d'éclairage					
1.8.1.1 20 lux pour les cheminements extérieurs accessibles	F				
1.8.1.2 100 lux en tout point des circulations horizontales: <i>Prévus 150 lux.</i>	F				
1.8.1.3 150 lux en tout point des escaliers: <i>Prévus 150 lux.</i>	F				
1.8.1.4 100 lux à l'intérieur des locaux collectifs: <i>Prévus 100 lux.</i>	F				
1.8.1.5 50 lux pour les circulations piétonnes des parcs de stationnement				Sans objet. Pas de parking couvert.	
1.8.1.6 20 lux pour les parcs de stationnement (hors circulation piétonne)				Sans objet.	
1.8.2 Extinction progressive des éclairages temporisés: <i>Prévus pour l'éclairage des locaux communs.</i>	F				
1.8.3 Eclairages par détection de présence: <i>En circulations communes.</i>	F				
<b>1.9 CARACTERISTIQUES DE BASE POUR TOUS LES LOGEMENTS</b>					
1.9.1 Portes d'entrée					
1.9.1.1 Largeur >= 0,90 m	F				
1.9.1.2 Poignée de la porte facilement préhensible	F				
1.9.1.3 Extrémité de la poignée à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil roulant	F				

6. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1.9.1.4 Serrure à plus de 30 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil roulant	F			Sans objet.	
1.9.1.5 Espace de manoeuvre de porte devant la porte d'entrée	F				
1.9.2 Circulations intérieures >= 0,90 m	F				
1.9.3 Portes intérieures >= 0,80 m	F				
1.9.4 Dispositifs de commande, y compris arrêt d'urgence: <i>Ouverture des fenêtres prévues entre 0.90 et 1.30 m.</i>	F				
1.9.5 Une commande d'éclairage à l'entrée de chaque pièce	F				
1.9.6 Hauteur des prises électrique, d'antenne et de téléphone <= 1,30 m	F				
<b>1.10 ESCALIERS DES LOGEMENTS</b>					
<b>1.11 CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS EN REZ-DE-CHAUSSEE OU EN ETAGE DESSERVI PAR ASCENSEUR OU SUSCEPTIBLE DE L'ETRE</b>					
1.11.1 Unités de vie des logements sur un niveau					
1.11.1.1 Circulations	F				
1.11.1.2 Cuisine ou une partie du studio aménagé en cuisine	F				
1.11.1.3 Séjour	F				
1.11.1.4 Une chambre ou une partie du studio aménagé en chambre	F				
1.11.1.5 Cabinet d'aisance	F				
1.11.1.6 Salle d'eau	F				
1.11.1.7 Prises de courant à proximité immédiate de la commande d'éclairage en entrée de pièce	F				
1.11.2 Unités de vie des logements sur plusieurs niveaux				Sans objet.	
1.11.3 Unités de vie des logements à occupation temporaire ou saisonnière				Sans objet.	
1.11.4 Balcon ou terrasse situé à un niveau accessible du logement, de plus de 60cm de profondeur (PC déposés après le 01.01.2008)					
1.11.4.1 Accès depuis une pièce de l'unité de vie	F				
1.11.4.2 Largeur > 0,80m	F				
1.11.4.3 Ressaut					

6. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Menuiserie &lt; 2cm</li> <li>♦ Hauteur du rejingot = minimum règle d'art pour la garde d'eau</li> <li>♦ Ressaut extérieur &lt; 2cm: <i>Platelage extérieur bois prévu au lot charpente avec caillebotis métalliques au droit des accès.</i></li> </ul>	F				
<p>1.11.5 Possibilité d'aménager une douche accessible (PC déposé après le 01.01.2010): <i>BAC de douche extra-plat à encastrer ; ressaut maxi de 2 cm pour les appartement du RDC.</i></p>	F				

## **7. DONNEES RELATIVES AUX EQUIPEMENTS ET CARACTERISTIQUES THERMIQUES DES BATIMENTS**

7. DONNEES RELATIVES AUX EQUIPEMENTS ET CARACTERISTIQUES THERMIQUES DES BATIMENTS

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<b>1 DISPOSITIONS VIS A VIS DE LA RT 2012</b>					
<b>1.1 INFOS NECESSAIRES A L'EXAMEN</b>					
1.1.1 Cas du respect cumulé d'un besoin conventionnel en énergie sous le forme d'un coefficient nommé " Bbio", d'une consommation conventionnelle d'énergie sous la forme d'un coefficient nommé " Cep " et pour les bâtiments classés CE1 d'une température intérieure conventionnelle sous la forme d'un coefficient nommé " Tic "	F				
1.1.2 Textes réglementaires référencés dans les documents examinés	F				
1.1.3 Zone climatique et altitude	F				
1.1.4 Classement CE1/CE2	F				
1.1.5 Usages principal du bâtiment et des zones au sens des règles Th-BCE 2012	F				
<b>1.2 EXAMEN DES PIECES ECRITES</b>					
1.2.1 Caractéristiques thermiques du bâti					
1.2.1.1 Caractéristiques thermiques des parois opaques					
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Parois verticales opaques sur extérieur:</li> </ul> <p><i>Mur en aggloméré de béton creux de 20 cm + doublage thermiques type doublissimo 120+13 avec R=4.10 m².°C/W (logements et parties communes).</i></p> <p><i>Doublage thermiques type placostil avec R=4.10 m².°C/W en local vélo et sas donnant sur les parties communes.</i></p>	F				
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Planchers hauts sur l'extérieur:</li> </ul> <p><b>CCTP :</b></p> <p><i>Isolant type EFIGREEN DUO sous ATEC du CSTB. R&gt;8.70m².°C/W (toitures terrasses inaccessibles et autoprotégées).</i></p> <p><i>Isolant type EFIGREEN DUO sous ATEC du CSTB. R&gt;4.35m².°C/W (toitures terrasses accessibles avec dalles sur plots).</i></p> <p><i>Étude thermique : EFIGREEN DUO avec R&gt;5.20m².°C/W (toitures terrasses inaccessibles et autoprotégées).</i></p>	F				

7. DONNEES RELATIVES AUX EQUIPEMENTS ET CARACTERISTIQUES THERMIQUES DES BATIMENTS

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<p>♦ Planchers hauts des combles non aménagés:</p> <p><i>CCTP :</i>  <i>Plafond sous charpente et sur dalle béton sous couverture zinc : Laine minérale type GR 32 de Knauf épaisseur 32 cm R&gt; 10.00 m².°C/W.</i>  <i>Plafond sas d'entrée : Laine minérale type GR 32 de Knauf épaisseur 15 cm R&gt; 5.25 m².°C/W.</i></p> <p>♦ Rampants des combles aménagés:</p> <p><i>Rampants sous couverture zinc : Laine minérale type GR 32 de Knauf épaisseur 32 cm R&gt; 10.00 m².°C/W.</i></p> <p>♦ Planchers sur vide sanitaire, locaux non chauffés</p> <p>1.2.1.2 Caractéristiques thermiques des parois vitrées :</p> <p><i>Performances thermiques menuiseries Bloc baie PVC :</i>  <i>Menuiseries + vitrages : Uw = 1,50 W/m²°C (vitrages Ug = 1,00)</i>  <i>Volet roulant : Uc moyen &lt; 2,2 W/m²°C</i>  <i>FS hiver = 0,40</i>  <i>TL = 0,57</i>  <i>Facteur jour nuit : Ujn = 1,25 W/m²°C</i></p> <p><i>Performances thermiques menuiseries Bloc baie ALU :</i>  <i>Menuiseries + vitrages : Uw = 1,70 W/m²°C (vitrages Ug = 1,00).</i></p> <p>1.2.1.3 Ponts thermiques:  <i>Rupteurs thermiques sous avis technique en plancher PSI 0,52.</i></p> <p>1.2.2 Apports de chaleur en saison de chauffage et confort d'été</p> <p>1.2.2.1 Classe d'exposition au bruit des baies:  <i>Classement BR3.</i></p>	F			Pour mémoire.	
	F				
	F				
	F				
	F				

7. DONNEES RELATIVES AUX EQUIPEMENTS ET CARACTERISTIQUES THERMIQUES DES BATIMENTS

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1.2.3 Perméabilité à l'air de l'enveloppe extérieure du bâtiment	F				
1.2.4 Caractéristiques de l'installation de ventilation: <i>Installation de VMC Hygro B.</i>	F				
1.2.5 Caractéristiques des équipements de chauffage					
1.2.5.1 Type de générateur: <i>Chaudière individuelle gaz MIRA C GREEN 25 FF</i>	F				
1.2.6 Systèmes de production d'eau chaude sanitaire					
1.2.6.1 Performance des générateurs des systèmes d'eau chaude sanitaire : <i>Chaudière individuelle gaz MIRA C GREEN 25 FF</i>	F				
1.2.7 Suivi des consommations: <i>Pose d'un indicateur des consommations DELTA DORE.</i>	F				
<b>1.3 EXAMEN DES RESULTATS DE LA NOTE DE CALCUL RT 2012</b>					
1.3.1 Utilisation d'un logiciel évalué par le ministre en charge de la construction et de l'habitation	F				
1.3.2 Fourniture du récapitulatif standardisé d'étude thermique					
1.3.2.1 Calcul du besoin bioclimatique du projet Bbio ♦ Comparaison entre le résultat du calcul du besoin bioclimatique Bbio et son seuil réglementaire Bbiomax	F				
1.3.2.2 Calcul du calcul de la consommation conventionnelle en énergie primaire du projet Cep ♦ Comparaison entre le résultat du calcul de la consommation conventionnelle en énergie primaire Cep et son seuil réglementaire Cepmax	F				
1.3.2.3 Calcul de la température intérieure de confort maximale en période d'occupation pour le jour le plus chaud du projet Tic ♦ Comparaison entre le résultat de la température intérieure de confort maximale en période d'occupation pour le jour	F				

7. DONNEES RELATIVES AUX EQUIPEMENTS ET CARACTERISTIQUES THERMIQUES DES BATIMENTS

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
le plus chaud du projet Tic et son seuil réglementaire Ticréf					

## 8. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ISOLATION PHONIQUE

8. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ISOLATION PHONIQUE

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<b>1 ACOUSTIQUE HABITATION</b>					
<b>1.1 ISOLEMENT AUX BRUITS AERIENS</b>					
1.1.1 Entre logements mitoyens					
1.1.1.1 Composition des séparatifs: <i>Voiles BA épaisseur 20 cm.</i> <i>Cloison SAD 200 entre logements 2.2 et 2.3 au R+2.</i>	F				
1.1.1.2 Liaison séparatifs-façades	F				
1.1.1.3 Liaison séparatifs-plafonds	F				
1.1.1.4 Conduit d'extraction de VMC commun à 2 logements à l'étage				Sans objet.	
1.1.2 Entre logements superposés					
1.1.2.1 Composition des planchers: <i>Plancher prédalles épaisseur 20 cm.</i>	F				
1.1.2.2 Liaison planchers-façades: <i>Rupteurs thermiques sous avis technique - PV acoustique à transmettre.</i>	F				
1.1.3 Entre garages et logements				Sans objet.	
1.1.4 Entre circulations communes et logements					
1.1.4.1 Pièces des logements commandées par deux portes de distribution ou contiguës à une circulation ♦ Composition des séparatifs: <i>Voiles BA épaisseur 20 cm.</i>	F				
1.1.4.2 Pièces des logements sans porte de distribution ♦ Indice d'affaiblissement acoustique du bloc porte palière $RA_{rose} = R_w + c$ : <i>Porte palière avec affaiblissement acoustique de 39 dB.</i> <i>Joint sur 4 côtés ; seuil à la Suisse.</i>	F				
1.1.5 Entre locaux d'activités et logements				Sans objet.	

8. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ISOLATION PHONIQUE

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<p><b>1.2 ISOLEMENT AUX BRUITS D'IMPACT</b></p> <p>1.2.1 Entre logements et les pièces principales d'autres logements:  <i>RDC : plancher dalle pleine + isolant sous chape et sous-couche acoustique Assour Chape 22 dB de Siplast.</i>  <i>Etage : Plancher dalle pleine de 20 cm : Carrelage collé sur sous-couche acoustique Soukaro avec Delta Lw de 20 dB ; Sol PVC avec Delta Lw de 20 dB.</i></p> <p>1.2.2 Entre escaliers duplex et logements</p> <p>1.2.3 Entre dépendances et pièces principales d'autres logements:  <i>Locaux vélos, poubelles et le sas d'accès les desservant : plancher désolidarisé de celui de l'appartement adjacent.</i></p> <p>1.2.4 Entre circulations communes et logements:  <i>RDC :</i>  <i>- plancher dalle plein + isolant sous chape et sous-couche acoustique Assour Chape 22 dB de Silpast.</i>    <i>Etage : Plancher dalle pleine de 20 cm + Flotex avec Delta Lw de 21 dB.</i></p> <p>1.2.5 Entre escaliers et logements:  <i>Sol souple avec Delta Lw = 21 dB.</i></p> <p><b>1.3 BRUITS D'EQUIPEMENTS COLLECTIFS</b></p> <p>1.3.1 Ascenseurs</p> <p>1.3.2 Ventilation mécanique:  <i>Engagement sur le niveau de bruit de l'installation de VMC.</i></p> <p>1.3.2.1 Emplacement extracteur</p> <p>1.3.2.2 Niveaux sonores dus aux bouches d'extraction:  <i>Le Dnew + C des bouches d'extraction des cuisines doit être</i></p>	F			Sans objet.	
	F			Sans objet.	
	F				
	F				
	F				
	F				
	F				

8. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ISOLATION PHONIQUE

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<p>&gt; ou = 54dB (cuisine fermée) et celui des Salles de bain &gt; ou = 58dB</p> <p>Cuisines ouvertes :</p> <p><i>D<sub>new</sub> + C strictement supérieur à 56 dB pour des baies dont la largeur 1 m &lt; largeur &lt; 2m</i></p> <p><i>D<sub>new</sub> + C strictement supérieur à 60 dB pour des baies dont la largeur &gt; 2m</i></p> <p>Salles de bain :</p> <p><i>D<sub>new</sub> + C strictement supérieur à 58 dB</i></p> <p><i>L<sub>w</sub> &lt; 34 dB (A) en cuisine ouverte sur séjour en débit minimum.</i></p>					
<p>1.3.3 Plomberie Sanitaire</p> <p>1.3.3.1 Alimentation en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Pression d'eau: <i>Limitée à 3 bars.</i></li> <li>◆ Classement de la robinetterie: <i>Classement robinetterie A2 ou A3.</i> <i>Robinet flotteur des WC classé NF I.</i></li> </ul>	F				
<p>1.3.3.2 Gaines - Evacuations:</p> <p><i>Gaines en cloisons placostil suivant exigences acoustiques :</i></p> <p><i>Cloison 72/48 + laine minérale pour R<sub>w</sub>+C de 37dB</i></p> <p><i>Cloison 84/48 + laine minérale pour R<sub>w</sub>+C de 42dB</i></p> <p><i>Cloison 98/48 + laine minérale pour R<sub>w</sub>+C de 47dB</i></p> <p><i>Affaiblissement acoustique : Gaines techniques contenant des chutes d'eau : Le R<sub>w</sub>+C doit être supérieur ou égal à 42 dB en pièces principales et à 37dB cuisines. Si 3 côtés de la gaine sont visibles du local, ces valeurs sont à majorer de 5dB (soit 47dB).</i></p>	F				
<p><b>1.4 BRUITS D'EQUIPEMENTS INDIVIDUELS</b></p> <p>1.4.1 Appareils individuels de chauffage</p>					

8. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ISOLATION PHONIQUE

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<p>1.4.1.1 Typologie acoustique ou niveau de puissance Lw: <i>Chaudière individuelle gaz MIRA C GREEN avec niveau de puissance acoustique inférieure à 47 dB.</i></p>					
<p>1.4.1.2 Conditions d'installation: <i>Chaudière gaz placée en placard ou en local annexe (WC, local rangement).</i> <i>Cloison à double ossature lorsque la chaudière est adossée à la paroi séparative avec une pièce principale.</i></p>	F				
<p><b>1.5 ISOLEMENT DES FACADES CONTRE LES BRUITS DE L'ESPACE EXTERIEUR</b></p>					
<p>1.5.1 Dispositions vis-à-vis de l'arrêté modifié du 6 octobre 1978 ou du 30 Mai 1996</p>					
<p>1.5.1.1 Classement des voies</p>	F				
<p>1.5.1.2 Classement acoustique des façades: <i>Classement des façades suivant plan de repérage joint au dossier.</i></p>	F				
<p>1.5.1.3 Parties opaques des façades: <i>Maçonnerie d'agglomérés de béton de 20 cm enduits + doublage thermo acoustique.</i></p>	F				
<p>1.5.1.4 Châssis vitrés et indice d'affaiblissement <math>RA_{route} = R_w + c_{tr}</math> ou type: <i>Affaiblissements acoustiques <math>R_w + C_{tr}</math> des MEXT : de 33dB à 40dB suivant le plan de localisation acoustique</i></p>	F				
<p>1.5.1.5 Entrée d'air et <math>D_{(new+c)}</math> ou type: <i>Entrées d'air de VMC en maçonnerie pour isolement de façade <math>\geq 35</math> dB / <math>D_{n,e,w+C_{tr}} = 51</math> dB.</i> <i>Entrées d'air avec <math>D_{new+C_{tr}}</math> de 41 dB isolement de façade <math>&lt; 35</math> dB.</i></p>	F				

8. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ISOLATION PHONIQUE

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<p><b>1.6 CORRECTION ACOUSTIQUE DES CIRCULATIONS COMMUNES</b></p> <p>1.6.1 Plafonds et faux plafonds:  <i>Plafond gyptone avec Alpha W = 0.5 dans l'escalier et circulations étage.</i>  <i>Plafond en dalle 600*600 sur ossature métallique avec Alpha W = 0.90 en partie commune au RDC.</i></p>	F				

## **9. REDACTEUR DU RAPPORT**

Les avis mentionnés dans les différents chapitres de ce rapport ont été établis par :

Intervenants	Signatures
André BOZEC Ingénieur Chargé d'Affaire	

